

LE RESEAU 2018

Etat général

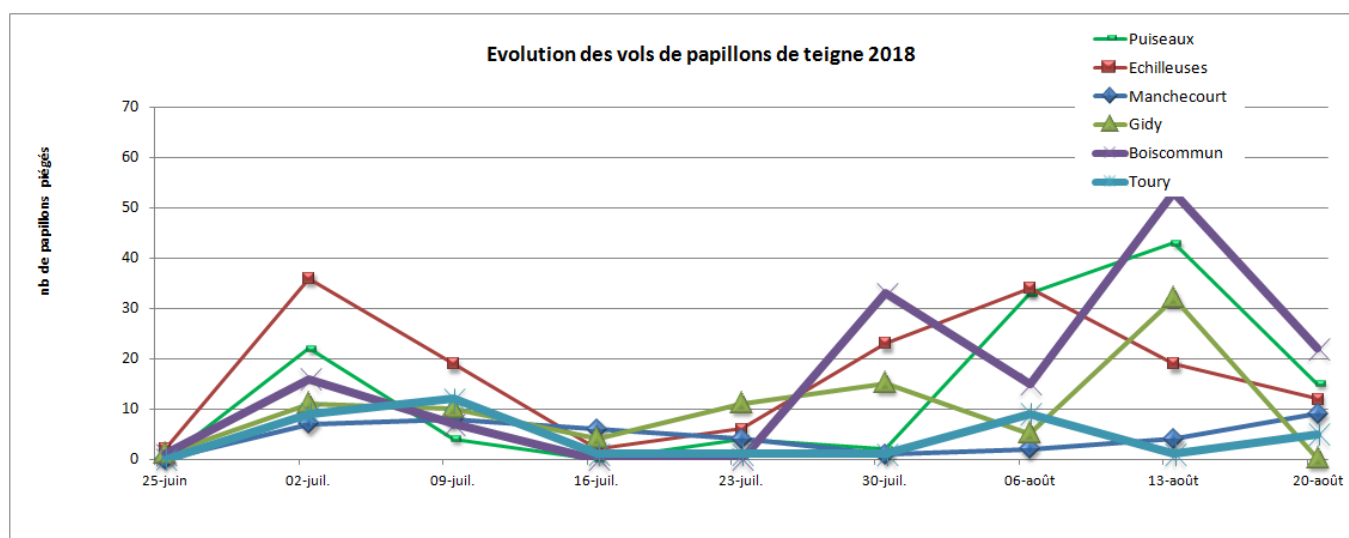
Cette semaine, **17 parcelles sur les 26** du réseau font l'objet d'au moins une observation.

NUISIBLES ET PARASITES

TEIGNES

Contexte d'observations

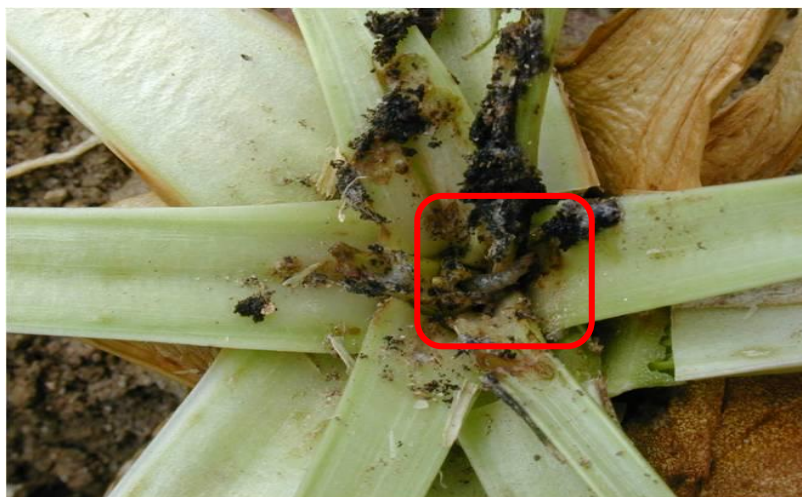
Sur les **6 sites renseignés** l'évolution des vols de papillons de teignes est en nette diminution sur tous les secteurs. Néanmoins, le seuil de nuisibilité est atteint uniquement dans des parcelles non irriguées (Echilleuse, Puisseaux et Boiscommun)

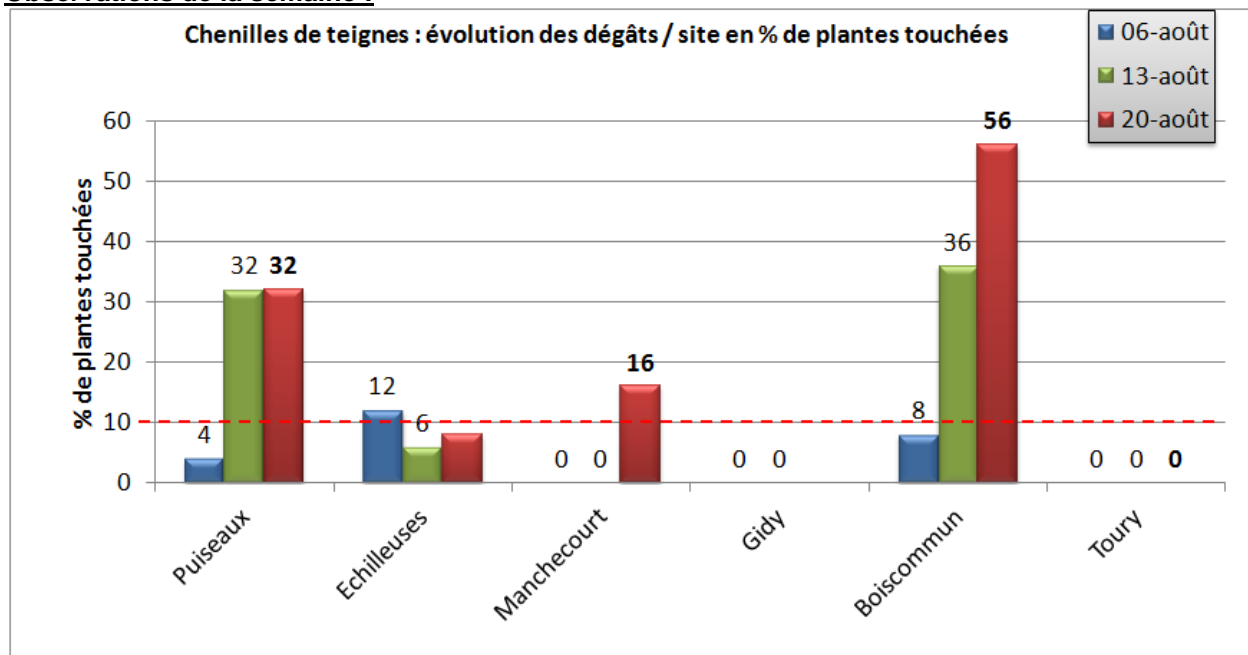


Seuil de sensibilité

Le seuil est atteint lorsque **10% des plantes sont touchées par des dégâts de chenilles**.

Comme illustré ici, l'observation des chenilles n'est pas facile. Il est nécessaire de bien écarter les feuilles du cœur pour les observer. Ces dernières creusent le collet de la betterave pour s'y dissimuler.



Observations de la semaine :

Cette semaine, très forte hausse du nombre de chenilles observées dans les betteraves uniquement à Boiscommun (la parcelle de Gidy n'a pas été renseignée).

Il convient de bien observer les parcelles non irriguées **mais rares sont les situations où une intervention se justifie.**

MALADIES DU FEUILLAGE**CERCOSPORIOSE / OÏDIUM / RAMULARIOSE / ROUILLE**

Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons.

Ces seuils sont de :

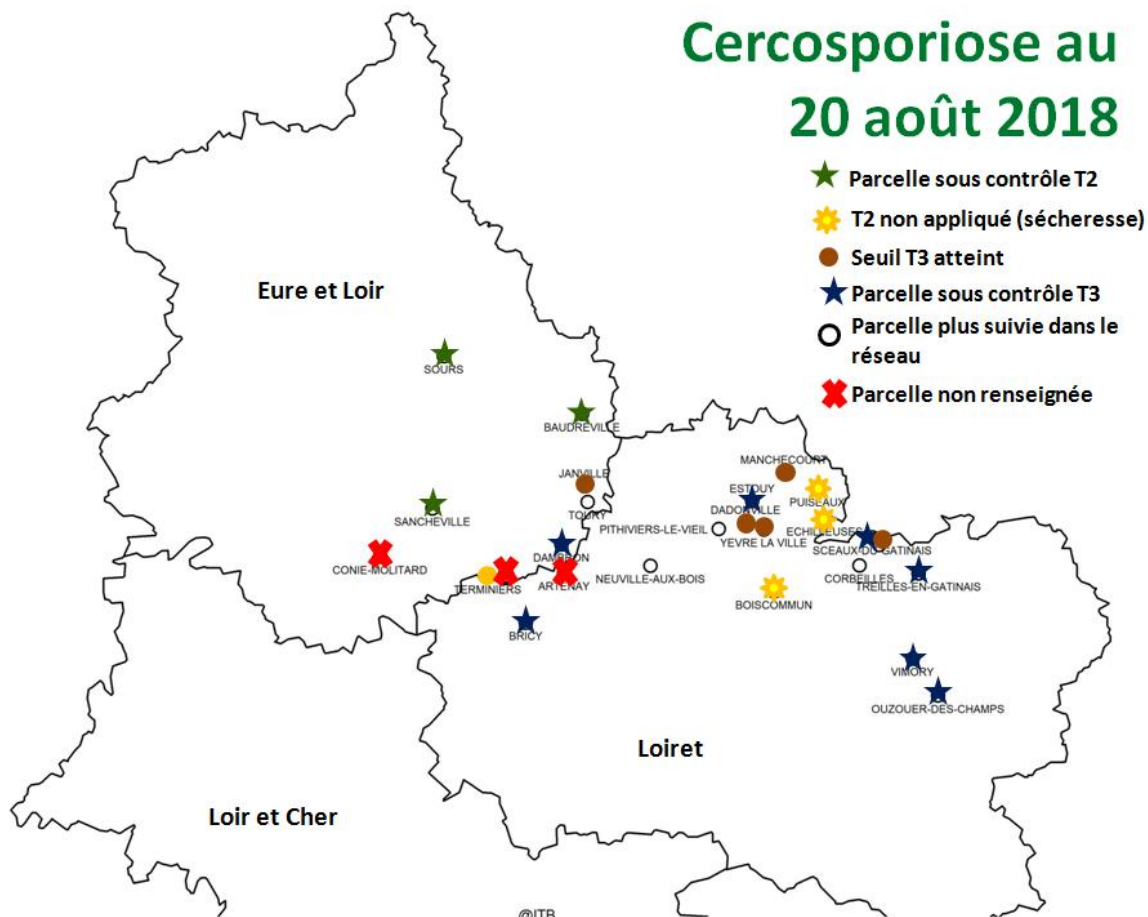
Maladies	Régions	T2	T3
Début de protection avant le 15 août			
Oïdium	Toutes régions	30 %	30 %
Rouille	Toutes régions	40 %	40 %
Ramulariose	Toutes régions	20 %	25 %
Cercosporiose	Toutes régions	20 %	25 %

CERCOSPORIOSE



Sur 17 parcelles renseignées :

- 12 % atteignent **le seuil de nuisibilité T2**
- 12 % sont sous contrôle d'un **deuxième traitement**
- 35 % atteignent **le seuil de nuisibilité T3**
- 41 % sont sous contrôle d'un troisième **traitement**



Sous l'effet de l'irrigation, l'évolution de la cercosporiose reste **importante**. La majorité des parcelles est soit au seuil du troisième traitement, soit celui-ci a été appliqué. En **cultures sèches**, l'évolution est stoppée par le stress hydrique qui s'intensifie (photo ci-dessous à Puisieux le 27 juillet).

Dans ces situations sèches **attendre le retour à l'équilibre du bilan hydrique** pour envisager le renouvellement de la protection fongicide.



ROUILLE, RAMULARIOSE ET OÏDIUM

Ces trois maladies n'ont pas été observées cette semaine

RHIZOMANIE**Contexte d'observations**

Les symptômes sont bien visibles **depuis plusieurs semaines** : des zones de parcelles ou des plantes isolées flétrissent, leur pivot est atrophié et lignifié de couleur brune, ceci indépendamment de l'état hydrique des sols.



Symptômes de rhizomanie **sur racines et feuilles** au 10 juillet 2018 :
Flétrissement et jaunissement des plantes touchées puis lignification et destruction du pivot.
Avec pour conséquence un **défaut d'alimentation** et apparition de **carences induites** en éléments minéraux (azote, magnésie...)

Le choix de variétés très résistantes à la rhizomanie doit permettre de limiter l'impact sur le rendement dans les zones à risques.

Il **est essentiel** de bien identifier les **nouvelles situations** susceptibles d'apparaître en dehors des zones historiques afin d'adapter le choix variétal pour les rotations futures.

N'hésitez pas à contacter votre délégation ITB Centre Val de Loire durant la période estivale **pour un diagnostic dans l'une ou l'autre de vos parcelles concernées.**

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le

« **BSV Adventices** »

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/sbt/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices/



Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

